



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-034-2022-01

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole

IDF-2022-01-11-00005 - Arrêté accordant une autorisation d'exploiter des parcelles agricoles au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (5 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2022-01-11-00004 - Décision n° 2022-12 du 11 janvier 2022 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne (5 pages)

Page 9

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2022-01-11-00005

Arrêté accordant une autorisation d'exploiter
des parcelles agricoles au titre du contrôle des
structures et en application du schéma directeur
régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à M. DUPUY Valentin
à ORMOY-LA-RIVIERE
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L331-1 et suivants,
- Les articles R312-1 et suivants,
- Les articles R331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

18 avenue Carnot – 94 234 CACHAN Cedex
Tél : 01 41 24 17 00
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://draaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2021-12-06-00006 du 06 décembre 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter n°21-21 déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne, en date du 29/09/2021 par M. DUPUY Valentin, dont le siège social se situe à ORMOY-LA-RIVIERE,

VU l'information portée à la connaissance des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de l'Essonne, qui s'est réunie en date du 10/12/2021.

CONSIDÉRANT:

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 13/10/2021 ;
- La situation de M. DUPUY Valentin :
 - qui dispose de la capacité professionnelle agricole et est titulaire d'un BTSA productions végétales ;
 - qui s'installe sans la dotation jeune agriculteur ;
 - qui a fourni une étude prévisionnelle économique ;
 - qui souhaite reprendre, à bail, 177 ha 65 a 73 ca, de terres agricoles, situées sur les communes de Marolles-en-Hurepoix, Boissy-la-Rivière, Ormoy-la-Rivière, Etampes, La Forêt-Sainte-Croix, exploitées en grandes cultures par ;
 - M. DELAVEAU Philippe dont le siège social se situe à Marolles-en-Beauce sur une surface de 25 ha 26 a 20 ca ;
 - l'EARL DUPUY, représentée par M. DUPUY Thierry, dont le siège social se situe Ormoy-la-Rivière sur une surface de 153 ha 39 a 53 ca ;
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel
 - de promouvoir une agriculture diversifiée, source d'emplois et génératrice de revenu sécurisé pour les agriculteurs, notamment par la diversité des productions et des modes de production et la recherche d'une meilleure résilience des exploitations aux aléas climatiques, économiques et techniques
 - de favoriser l'organisation et la structuration des producteurs et des filières de produits agricoles
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales

18 avenue Carnot- 94 234 CACHAN Cedex
Tél : 01 41 24 17 00
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France, soit l'installation, y compris progressive, sur une exploitation reconnue viable, d'un demandeur répondant aux conditions de capacité et dont le projet ne dépasse pas le seuil d'agrandissement excessif.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur DUPUY Valentin, dont le siège social sera situé à ORMOY-LA-RIVIERE, **est autorisé à exploiter 177 ha 65 a 73 ca**, de terres situées sur les communes de Marolles-en-Beauce, Boissy-la-Rivière, Ormoy-la-Rivière, Etampes, La Forêt-Sainte-Croix (voir en annexe les références des parcelles).

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Essonne et les maires des communes de Marolles-en-Beauce, Boissy-la-Rivière, Ormoy-la-Rivière, Etampes, La Forêt-Sainte-Croix, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Cachan, le 11/01/2022

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France,

Signé

Benjamin GENTON

ANNEXE : LISTE DES PARCELLES QUE M. DUPUY VALENTIN À ORMOY LA RIVIERE, EST AUTORISÉ À EXPLOITER

Terres exploitées par M. DELAVEAU Philippe

Communes	Réf. Cadas-trales	Surface en ha	Propriétaires
Boissy-la-Rivière	V0021	0,5085	M. DELAVEAU Philippe
Boissy-la-Rivière	ZB0014	4,4585	M. DELAVEAU Philippe
Boissy-la-Rivière	ZB0016	3,0906	M. DELAVEAU Philippe
Boissy-la-Rivière	Y0049	1,4840	M. DELAVEAU Philippe
La-Forêt-Sainte-Croix	ZA0058	0,4030	M. DELAVEAU Philippe
La-Forêt-Sainte-Croix	ZA0059	0,1409	M. DELAVEAU Philippe
Marolles-en-Beauce	ZD0007	0,2891	M. DELAVEAU Philippe
Marolles-en-Beauce	ZK0012	1,6345	M. DELAVEAU Philippe
Marolles-en-Beauce	ZK0014	6,8589	M. DELAVEAU Philippe
Marolles-en-Beauce	ZD0129	0,0225	M. DELAVEAU Philippe
Marolles-en-Beauce	ZD0011	3,9996	M. DELAVEAU Jean
Marolles-en-Beauce	ZD 0016	2,2540	M . PERDIGEON Roger
Marolles-en-Beauce	ZD 0015	0,2179	M . PERDIGEON Roger

Terres exploitées par M. DUPUY Thierry

Communes	Réf. Cadas-trales	Surface en ha	Propriétaires	Communes	Réf. Cadas-trales	Surface en ha	Propriétaires
Ormoyn-la-Rivière	U003	0,2340	M. LAMY Jean-François	Boissy-la-Rivière	W0059	0,1471	Mme FEUILLU Marie-Thérèse
Ormoyn-la-Rivière	X0043	0,3500	M. LAMY Jean-François	La-Forêt-Sainte-Croix	Z0113	0,2200	Mme FEUILLU Marie-Thérèse
Ormoyn-la-Rivière	Y0043	0,3350	M. LAMY Jean-François	La-Forêt-Sainte-Croix	ZA0001	0,7212	Mme FEUILLU Marie-Thérèse
Ormoyn-la-Rivière	Y0043	0,3350	M. LAMY Jean-François	Marolles-en-Beauce	ZC0022	4,2895	Mme FEUILLU Marie-Thérèse
Ormoyn-la-Rivière	Y0042	0,5000	Mme DUPUY Sonia	Marolles-en-Beauce	ZC0023	0,2203	Mme FEUILLU Marie-Thérèse
Ormoyn-la-Rivière	X0065	0,6100	Mme DUPUY Sonia	Marolles-en-Beauce	ZC0024	0,3381	Mme FEUILLU Marie-Thérèse
Ormoyn-la-Rivière	X0066	11,4900	Mme DUPUY Sonia	Ormoyn-la-Rivière	U0029	0,6000	Mme FEUILLU Marie-Thérèse
Ormoyn-la-Rivière	Y0040	1,3900	Mme DUPUY Sonia	Boissy-la-Rivière	S200	3,2765	M. DUPUY Thierry
Ormoyn-la-Rivière	T0034	0,3180	Mme DUPUY Sonia	Boissy-la-Rivière	ZA001	0,0154	M. DUPUY Thierry
Ormoyn-la-Rivière	T0058	11,6985	Mme DUPUY Sonia	Boissy-la-Rivière	U0008	0,9100	M. DUPUY Thierry
Ormoyn-la-Rivière	U0004	15,4797	Mme DUPUY Sonia	Boissy-la-Rivière	U0011	0,8500	M. DUPUY Thierry
Ormoyn-la-Rivière	U0007	1,0600	Mme DUPUY Sonia	Boissy-la-Rivière	U0012	2,2500	M. DUPUY Thierry
Ormoyn-la-Rivière	U0008	0,3400	Mme DUPUY Sonia	Boissy-la-Rivière	X0005	1,5900	M. DUPUY Thierry
Ormoyn-la-Rivière	X0042	0,7500	Mme DUPUY Sonia	Boissy-la-Rivière	Z0042	0,1970	M. DUPUY Thierry
Ormoyn-la-Rivière	Y0041	4,2300	Mme DUPUY Sonia	Ormoyn-la-Rivière	T 103	0,8000	M. DUPUY Thierry
Boissy-la-Rivière	U0010	5,3000	Mme DUPUY Sonia	Ormoyn-la-Rivière	Y 0088	0,2081	M. DUPUY Thierry

18 avenue Carnot- 94 234 CACHAN Cedex
 Tél : 01 41 24 17 00
 draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
 http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

Annexe 2 : LISTE DES PARCELLES QUE M. DUPUY VALENTIN EST AUTORISE A EXPLOITER

Terres exploitées par M. DUPUY Thierry

Communes	Réf. Cadas-trales	Surface en ha	Propriétaires	Communes	Réf. Cadas-trales	Surface en ha	Propriétaires
Ormoy-la-Rivière	U 0013	4,8961	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA FERME DE DHUILET	Ormoy-la-Rivière	AD 0078	0,5936	Mme. SOLANGE Maryse
Ormoy-la-Rivière	U 0006	2,0000	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA FERME DE DHUILET	Ormoy-la-Rivière	AC003	0,2500	M. SMITH Jacques
Ormoy-la-Rivière	X 0094	0,4380	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA FERME DE DHUILET	Ormoy-la-Rivière	AC004	0,0766	M. SMITH Jacques
Ormoy-la-Rivière	Y 0092	0,9091	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA FERME DE DHUILET	Ormoy-la-Rivière	AC005	0,1984	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	W0042	1,0800	M. HERBELLOT Philippe	Ormoy-la-Rivière	AC006	0,3400	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	W0057	0,3350	M. HERBELLOT Philippe	Ormoy-la-Rivière	AC008	0,2560	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0035	1,9300	M. HERBELLOT Philippe	Ormoy-la-Rivière	AC014	0,3174	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0050	0,4183	M. HERBELLOT Philippe	Ormoy-la-Rivière	AC015	0,0676	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	Z0006	1,8982	M. HERBELLOT Philippe	Ormoy-la-Rivière	AC016	0,1100	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	Z0041	1,2901	M. HERBELLOT Philippe	Ormoy-la-Rivière	AC017	0,0818	M. SMITH Jacques
Etampes	ZP0004	0,7500	M. HERBELLOT Philippe	Ormoy-la-Rivière	AC018	0,0864	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	S 0199	3,2918	M. RIO Michel	Ormoy-la-Rivière	AC020	0,2158	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	S 0127	0,6903	M. RIO Michel	Ormoy-la-Rivière	AC021	0,1940	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	C 0357	0,2210	M. RIO Michel	Ormoy-la-Rivière	AC022	0,1220	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	U0004	0,9000	M. ARNOULT Maxime	Ormoy-la-Rivière	AC023	0,4640	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	U0005	1,1000	M. ARNOULT Maxime	Ormoy-la-Rivière	AC024	0,1932	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0041	1,1400	M. ARNOULT Maxime	Ormoy-la-Rivière	AC025	0,1280	M. SMITH Jacques
Ormoy-la-Rivière	U0037	0,5400	M. ARNOULT Maxime	Ormoy-la-Rivière	AC037	0,1520	M. SMITH Jacques
Ormoy-la-Rivière	V0004	1,3100	M. ARNOULT Maxime	Ormoy-la-Rivière	AC038	0,1020	M. SMITH Jacques
Ormoy-la-Rivière	V0005	1,4400	M. ARNOULT Maxime	Ormoy-la-Rivière	AC039	0,1660	M. SMITH Jacques
Ormoy-la-Rivière	Y0090	0,7137	M. ARNOULT Maxime	Ormoy-la-Rivière	AC041	0,3620	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	A0039	0,6590	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	AC042	0,0960	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	W0040	0,2200	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	AC043	0,0742	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	W0060	1,5867	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	AC044	0,0492	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	W0061	1,6000	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	AC045	0,0813	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0006	2,8820	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	AC046	0,3640	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0008	0,1780	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	AC047	0,0940	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0011	1,3900	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	Z0001	14,3064	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0047	3,6562	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	Z0019	0,0680	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0048	0,3500	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	Z0020	0,0810	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0049	3,1817	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	Z0021	0,0660	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	X0063	7,7510	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	Z0022	1,7585	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	Z0015	1,2320	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	Z040	0,2500	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	Z0031	1,7043	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Ormoy-la-Rivière	z0039	2,2500	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	Z0039	2,9700	Mme FEUILLU Marie-Thérèse	Boissy-la-Rivière	R015	0,6740	M. SMITH Jacques
Boissy-la-Rivière	Z0040	1,0000	Mme FEUILLU Marie-Thérèse				

18 avenue Carnot- 94 234 CACHAN Cedex
 Tél : 01 41 24 17 00
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-01-11-00004

Décision n° 2022-12 du 11 janvier 2022 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de la
Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de Seine-et-Marne



Décision n° 2022-12 du 11 janvier 2022

portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-24 du 1^{er} avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne

DÉCIDE

Article 1 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne les agents suivants :

Unité de contrôle N° 1 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Poste vacant

Monsieur Régis PERROT, Directeur du Travail est en charge de l'intérim de l'UC

Section 1-01 A : Section vacante

Madame Juliette MATHIEU Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section

Section 1-02 : section vacante

Monsieur Alexis COSTES Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section

Section 1-03 : Monsieur *Raphael AUPIED*, Inspecteur du travail,

Section 1-04 : Monsieur *Stéphane LOISET*, Inspecteur du travail,

Section 1-05 TF et FI : Madame Juliette MATHIEU, Inspectrice du travail,

Section 1-06 : Monsieur Alexis COSTES, Inspecteur du travail,

Section 1-07 : **Section vacante.**

Monsieur Raphaël AUPIED, Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 1-08 TR : Monsieur Karim BOURAS, Inspecteur du travail,

Unité de contrôle N° 2
sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Stéphanie REUX-BOURAS, Directrice adjointe du travail

Section 2-01 : Monsieur Thomas SALGADO, Inspecteur du travail,

Section 2-02 : Madame Naïla OTT, Inspectrice du travail,

Section 2-03 : Madame Souad BEN SALEM, Inspectrice du travail,

Section 2-04 : Madame Christine GHIZZONI, Contrôleuse du travail,

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés à Madame Stéphanie REUX-BOURAS, Directrice Adjointe du Travail, assumant les fonctions d'inspecteur du travail,

Section 2-05 A : **Section vacante**

Monsieur Jean Baptiste LY VAN TU, Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section

Section 2-06 : Madame Mathilde MALHER, Inspectrice du travail,

Section 2-07 : Monsieur Jean Baptiste LY VAN TU, Inspecteur du travail,

Section 2-08 T : **Section vacante**

Madame Stéphanie REUX-BOURAS, Directrice Adjointe du travail, assumant les fonctions d'Inspectrice du Travail, est en charge de l'intérim de la section

Unité de contrôle N° 3
20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : **Poste vacant**

Madame Isabelle ZORZENON est en charge de l'intérim de l'UC

Section 3-01 : Monsieur Paul LINARES, Inspecteur du travail,

Section 3-02 : **Section vacante.**

Madame Brigitte COUET, Contrôleuse du travail, est en charge de l'intérim de la section pour le contrôle des établissements d'au plus 50 salariés.

Monsieur Paul LINARES, Inspecteur du travail est en charge du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Monsieur Paul LINARES exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un Inspecteur du travail.

Section 3-03 : Madame Manon JOUGLET, Inspectrice du travail,

Section 3-04 : Madame Sylvie NICOLIER-BIGEL, Inspectrice du travail,

Section 3-5 : Madame *Brigitte COUET*, Contrôleuse du travail,

Madame *Sylvie NICOLIER-BIGEL* Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Madame *Sylvie NICOLIER-BIGEL* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un Inspecteur du travail.

Section 3-6 A : **Section vacante**

Madame *Brigitte COUET*, Contrôleuse du travail, est en charge de l'intérim de la section pour le contrôle des établissements d'**au plus 50 salariés**.

Madame *Manon JOUGLET*, Inspectrice du travail est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Madame *Manon JOUGLET* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un Inspecteur du travail.

Section 3-07 T : Monsieur *Romain GROS*, Inspecteur du travail

Section 3-08 : Madame *Sylvie PARC*, Inspectrice du travail,

Unité de contrôle N° 4 20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Madame *Isabelle ZORZENON*, Directrice adjointe du travail

Section 4-01A : Madame *Karine PAUVERT*, Contrôleuse du Travail,

Madame *Isabelle ZORZENON*, Directrice Adjointe du travail, assumant les fonctions d'Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Madame *Isabelle ZORZENON* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Section 4-02: **Section vacante**

Madame *Karine PAUVERT*, Contrôleuse du travail, en charge de l'intérim de la section pour le contrôle des établissements d'**au plus 50 salariés**.

Madame *Isabelle ZORZENON*, Directrice Adjointe du travail, assumant les fonctions d'Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Madame *Isabelle ZORZENON* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un Inspecteur du travail.

Section 4-03 : Madame *Carole CUSIN*, Contrôleuse du travail,

Monsieur Romain GROS Inspecteur du travail, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Monsieur Romain GROS exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un Inspecteur du travail.

Section 4-04 : **Section vacante**

Madame *Carole CUSIN*, Contrôleuse du travail, en charge de l'intérim de la section pour le contrôle des établissements d'**au plus 50 salariés**.

Madame *Isabelle ZORZENON*, Directrice Adjointe du travail, assumant les fonctions d'inspectrice du travail,, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Madame *Isabelle ZORZENON* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Section 4-05 F : Section vacante

Madame *Carole CUSIN*, Contrôleuse du travail, en charge de l'intérim de la section pour le contrôle des établissements d'**au plus 50 salariés**.

Madame *Armelle LE LAY*, Inspectrice du travail, en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Madame *Armelle LE LAY* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un Inspecteur du travail.

Section 4-06 : Madame *Armelle LE LAY*, Inspectrice du travail,

Section 4-07 : Madame *Caroline ROUSSEAU*, Inspectrice du travail,

Section 4-08 T : Madame *Isabelle GUENOT* Inspectrice du travail

Section 4-09 : Section vacante

Madame *Karine PAUVERT*, Contrôleuse du travail, en charge de l'intérim de la section pour le contrôle des établissements d'**au plus 50 salariés**.

Madame *Caroline ROUSSEAU*, Inspectrice du travail, en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, Madame *Caroline ROUSSEAU* exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des solidarités de Seine-et-Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera prioritairement assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou à défaut une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleuse du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur ou contrôleuse du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un contrôleur ou une contrôleuse du travail affecté(e) sur l'une des autres unités de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par un inspecteur du travail ou d'une inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de Seine et Marne à laquelle est rattachée l'Unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 4 :

La décision n° 2021-166 du 14 Décembre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet au 15 Janvier 2022

Article 6 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 11 janvier 2022

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de
la région Ile-de-France



**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**

Gaëtan RUDANT